



Convention multipartenariale pour l'acquisition de données de biodiversité : l'exemple de Lannion-Trégor Communauté

Maître d'ouvrage :

Communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté (département des Côtes-d'Armor)

Partenaires associés

– Associations :

- ♦ Association de Sauvegarde et de Protection des Animaux Sauvages (ASPAS)
- ♦ Bretagne Vivante
- ♦ Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor
- ♦ Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA)
- ♦ Groupe Mammalogique Breton (GMB)
- ♦ Groupe d'Études des Invertébrés Armoricaux (GRETIA)
- ♦ Société Mycologique des Côtes d'Armor (SMCA)
- ♦ VivArmor Nature

– Syndicat mixte / Établissement public local

- ♦ Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)

– Commune de Pleubian



Objectif (s)

- Engager et formaliser une dynamique partenariale et des habitudes d'échanges techniques et scientifiques sur plusieurs années.
- Améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire en capitalisant toutes les données existantes et participer conjointement à l'effort régional d'avancée de la connaissance naturaliste.
- Valoriser dans les politiques locales le maximum de connaissances naturalistes au service de la biodiversité.

Description de l'action

➤ Une communauté d'agglomération productrice de données de biodiversité

Conséquence d'un investissement historique en faveur de la biodiversité et de la richesse de son territoire, Lannion-Trégor Communauté :

- participe à la gestion d'une cinquantaine de sites protégés sur une superficie de 1500 hectares : propriétés du Conservatoire du littoral, du Département des Côtes d'Armor, de la Communauté d'agglomération ou des communes ;
- a été désigné opérateur local pour l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs de trois sites Natura 2000 : « Côte de Granit rose – Sept-Îles », « Étang du Moulin neuf » et l'ensemble « Rivière du Léguer - forêts de Coat an Noz, Coat an Hay et de Beffou ».

La conséquence de ces différents investissements est que le service « Espaces naturels » de Lannion-Trégor Communauté produit de très nombreuses données de biodiversité dans le cadre d'inventaires, de suivi de mesures de gestion, etc. Au total, quelques 60 000 données ont été capitalisées soit en régie, soit par la contribution des habitant-e-s du territoire.

Description de l'action (Suite)

➤ Une convention « donnant-donnant » avec des partenaires connaissant le territoire

Pour conforter la connaissance de la biodiversité sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, il est apparu intéressant de bénéficier des données détenues par d'autres structures.

Dans cette démarche de capitalisation, il s'est agi d'associer :

- des structures régionales ou départementales à finalité naturaliste soit « généralistes » (Bretagne Vivante ou VivArmor Nature par exemple), soit « spécialisées » sur un segment de la biodiversité (GRETIA ou société mycologique des Côtes d'Armor par exemple) ;
- des structures ou collectivités gestionnaires de sites telles que l'ASPAS qui gère la « réserve de vie sauvage » du Trégor composée de plusieurs parcelles forestières le long du Léguer ou la commune de Pleubian, gestionnaire de la réserve naturelle régionale du Sillon de Talbert.

La convention cadre mise en place engage Lannion-Trégor Communauté et les dix partenaires précédemment listés sur les deux principes fondamentaux suivants :

- l'importance de la connaissance de la biodiversité pour assurer sa protection ;
- le bénéfice réciproque d'un partage des données.

Sur ces bases, Lannion-Trégor Communauté et les partenaires signataires de la convention échangent leurs données une fois par an.

À cette occasion, un bilan annuel est établi sur les données capitalisées, sur les lacunes qui apparaissent, sur les inventaires complémentaires qui mériteraient d'être menés.

À cette occasion, des prestations ciblées, hors convention cadre, peuvent être demandées par Lannion-Trégor Communauté à tel ou tel partenaire.

Suite et perspectives

Dans l'avenir, la Communauté d'agglomération a prévu de s'insérer dans la dynamique régionale d'échanges de données portée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB).

Note : la démarche et la logique d'échanges de données que sous-tend la convention multipartenariale mise en place subsisteront. Mais cet échange de données se fera dans le cadre régional.

Bilan et enseignements

- La mise en place de la convention a contribué à améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire et présente à cet égard un bilan positif.
- Un tel partenariat suppose qu'il existe un équilibre entre les acteurs et donc que la collectivité puisse être productrice de données et se positionner dans une démarche « donnant-donnant ». Cela implique que la collectivité dispose en régie d'un personnel compétent et motivé pour alimenter une base de données interne.
- La mise en place d'un tel partenariat ne peut se faire qu'avec une volonté commune de tous les partenaires d'adhérer à cette démarche de communication des données brutes.

Durée de mise en œuvre

Convention mise en place à partir de 2017 pour une période de 5 ans.

Coût du projet / Moyens humains

Pas de quantification du temps mais la mise en place et l'animation d'une telle convention requièrent un travail régulier de longue haleine.

Contact : Mathieu BREDECHE : mathieu.bredeche@lannion-tregor.com